AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°033/2026)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée d'Alsemberg 827-829 - Rue de Broyer 2.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48415-2025 : transformer et changer l'affectation de l'immeuble d'angle (commerce de services et logement) en un cabinet médical (équipement d'intérêt collectif de santé), modifier le sas d'entrée au rez-de-chaussée, créer une terrasse accessible en toiture, installer des enseignes (en zone générale) et installer une superstructure pour des panneaux solaires sur le parking du R+1.

Nature de l'activité : logements, commerce et équipement d'intérêt collectif ou de service public.

Zone : PRAS : en espaces structurants, liserés de noyau commercial et zones d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)

L'enquête publique se déroule à partir du **09/03/2026** et jusqu'au **23/03/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : **<u>https://openpermits.brussels</u>**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **<u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>)** :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **<u>sur rendez-vous uniquement</u>**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 08 avril 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure **<u>sur le site Internet de la Commune</u>** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **<u>avant la séance de la Commission</u>**.

Fait à Uccle, le 26/02/2026.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre f.f.,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Valentine DELWART.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°034/2026)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue de Saturne 6.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48453-2025 : transformer et étendre une maison d'habitation unifamiliale inscrite à l'inventaire du Patrimoine : construire un garage enterré ; construire un volume de jonction entre la maison principale et l'ancien volume de garage transformé en poolhouse ; réaliser une extension au 1er étage côté façade arrière ; construire une piscine.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zones d'habitation
PPAS : N° 50 - QUARTIER HAMOIR-OBSERVATOIRE approuvé par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 27/05/1999.

Motif principal de l'enquête :

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au PPAS N°50 en matière d'article n°2.3 Implantation d'une construction

L'enquête publique se déroule à partir du **09/03/2026** et jusqu'au **23/03/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : **<u>https://openpermits.brussels</u>**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **<u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **<u>sur rendez-vous uniquement</u>**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 08 avril 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure **<u>sur le site Internet de la Commune</u>** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **<u>avant la séance de la Commission</u>**.

Fait à Uccle, le 26/02/2026.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre f.f.,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Valentine DELWART.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°035/2026)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue Dolez 43.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48360-2025 : mettre en conformité une extension avec des modifications structurelles au sein de l'appartement du rez-de-chaussée et des aménagements extérieurs.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones d'habitation à prédominance résidentielle

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable)

L'enquête publique se déroule à partir du **09/03/2026** et jusqu'au **23/03/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : **https://openpermits.brussels**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **sur rendez-vous uniquement (site de la Commune www.uccle.be)** :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **sur rendez-vous uniquement**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 08 avril 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure **sur le site Internet de la Commune** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **avant la séance de la Commission**.

Fait à Uccle, le 26/02/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre f.f.,
Valentine DELWART.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°036/2026)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Papenkasteel 30.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48344-2025 : construire deux couvertures de toits et mettre en conformité la typologie architecturale.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones d'habitation.
PPAS : N° 29 bis "Quartier Clijveld" approuvé par arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale le 12/07/2017
PL : Le bien se situe dans le périmètre du permis de lotir n° 281 bis autorisé par le Collège des Bourgmestre et Echevins le 20/11/1990

Motif principal de l'enquête :

- application de l'art. 126§11 du CoBAT : dérogation au permis de lotir n°281 bis en matière de l'article n°1.5 aspects et matériaux.

L'enquête publique se déroule à partir du **09/03/2026** et jusqu'au **23/03/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : **<u>https://openpermits.brussels</u>**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **<u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>)** :
- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **<u>sur rendez-vous uniquement</u>**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 08 avril 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure **<u>sur le site Internet de la Commune</u>** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **<u>avant la séance de la Commission</u>**.

Fait à Uccle, le 26/02/2026.
Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre f.f.,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Valentine DELWART.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°037/2026)
PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Edith Cavell 36.

- Demande de permis d'urbanisme n° 16-48435-2025 : transformer un immeuble comprenant un commerce (HORECA) et un logement en un immeuble de 2 logements, modifier la typologie architecturale et isoler la toiture et la façade arrière.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zones d'habitation.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur).

L'enquête publique se déroule à partir du **09/03/2026** et jusqu'au **23/03/2026** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, <u>le dossier est consultable en ligne</u> : **<u>https://openpermits.brussels</u>**.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus : **<u>sur rendez-vous uniquement</u> (site de la Commune <u>www.uccle.be</u>)** :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1er étage), rue de Stalle 77 - 1180 Uccle;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
  - à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant **<u>sur rendez-vous uniquement</u>**.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 08 avril 2026** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5ème étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle.

<u>L'ordre de passage du dossier</u> en Commission de concertation figure **<u>sur le site Internet de la Commune</u>** ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours **<u>avant la séance de la Commission</u>**.

Fait à Uccle, le 26/02/2026.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,	L'Echevin de l'Urbanisme,	Le Bourgmestre f.f.,
Laurence VAINSEL.	Jonathan BIERMANN.	Valentine DELWART.